

D2026-052

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PUY-DE-DÔME

MAIRIE de ROYAT



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

*L'an deux mil vingt-six, le trente du mois d'avril, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de ROYAT, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Royat, sous la présidence de M. Hugo FRANCK, Maire de Royat.*

Date de convocation : 10 avril 2026

Etaient présents : MM. FRANCK Hugo, MERCIER Sophie, MEYER Michaël, SOLOIS Frédéric, JARLIER Marie-Anne, MANSOUR Lionel, SEBBANE Nadia, ROQUIER Samuel, THOREAU Véronique, MANEIN Géraud, MORIN Pierre-François, de ROCQUIGNY Laurence, POINAS-FREYDEFONT Clémence, DE DONNO Aurélien, JOUFFRET Philippe, FORGET Sébastien,

Absents / excusés : VIAL Louis, BIGOURET-DENAES Christine, LUNOT Jean-Pierre

Procurations :  
BOISSERIE René à MEYER Michaël  
LEHOURS Catherine à DE DONNO Aurélien  
BEDEL François à POINAS-FREYDEFONT Clémence  
PUYFAGES Aurélien à SOLOIS Frédéric  
SCHOENIG Leila à THOREAU Véronique  
BEN Mélanie à JARLIER Marie-Anne  
HENG Anne-Elisabeth à MANSOUR Lionel  
PRACROS Claude à JOUFFRET Philippe

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 24 dont 8 procurations

*M. le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal ; Mme MERCIER Sophie a été désigné pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.*

**OBJET : Incorporation dans le domaine communal des biens sans maître – parcelle : A0716 ou lieudit LAROCHE HAUT ; C0298 ou lieudit LES VIGEROUX SUD ; C0547 MONTFERRAT ; C0804 ou lieudit RONCHALON ; D0109 ou lieudit LES AVERS ; D0159 ou lieudit LES AVERS.**

Le Conseil municipal est informé de la réglementation applicable aux biens sans maître et aux conditions d'attribution à la Commune de ces biens.

D2026-052

D'après la matrice cadastrale, les parcelles désignées ci-dessous :

Section	N° parcelle	Lieu-dit	Surface	Nature cadastrale
A	0716	LA ROCHE HAUT	1 a 90 ca	AGRICOLE
C	0298	LES VIGEROUX SUD	15 a 40 ca	FORET
C	0547	MONTFERRAT	17 a 40 ca	FORET
C	0804	RONCHALON	24 a 00 ca	FORET
D	0109	LES AVERS	1 a 75 ca	FORET
D	0159	LES AVERS	5 a 20 ca	FORET

Ont pour propriétaire Madame TERRASSE Lucie Antoinette, cette dernière est née le 19/01/1891 à Royat, et décédée le 26/07/1982 à Chamalières, soit depuis plus de 30 ans.



D2026-052



Après recherche en terme d'Etat Civil, il a pu être obtenu un extrait d'acte de naissance portant mention marginale de décès à la date du 26/07/1982.

D2026-052

Après interrogation des services de l'Etat, il a été obtenu du Service de la Publicité Foncière la confirmation que le dernier propriétaire connu du bien est Madame TERRASSE Lucie Antoinette sans succession enregistrée.

Ledit bien revient donc de plein droit à la Commune de Royat à titre gratuit.

La valeur desdits biens énumérés ci-dessus, d'une surface totale de 6 565 m<sup>2</sup> est estimée à 1 647,16 €.

Afin de pouvoir transférer ces biens dans le patrimoine de la Commune, il y a lieu d'autoriser le Maire à acquérir lesdits biens.

**Vu le Code général de la propriété des personnes publiques**, notamment ses articles L 1123-1 et L 1123-2 ;

**Vu le Code Civil**, et notamment son article 713 ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'EXERCER ses droits en application des dispositions de l'article 713 du Code Civil.**
- **DE CHARGER le Maire de prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de ces immeubles ;**
- **D'AUTORISER le Maire à signer tout acte relatif à l'incorporation de ces biens vacants et sans maître.**

Fait et délibéré et en séance, les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Hugo FRANCK



Sophie MERCIER,  
Secrétaire de séance

